



Camélidés

# Gérez votre activité camélidés

## Fabricant de marques auriculaires

Avant tout envoi de marques auriculaires, les fabricants doivent s'assurer que la commande émane d'un détenteur enregistré dans la base eSIRECam, conformément à l'article 21 de l'arrêté du 5 février 2016 relatif à l'identification des camélidés.

### DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE FABRICANT

Les fabricants ont un accès spécifique à la base eSIRECam. Connectez-vous à la base e-SIRECam sur le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) rubrique SIRE & Démarches > Camélidés > e-SIRECam

Sur la page d'accueil de la base eSIRECam, rendez-vous dans la rubrique « autres comptes »

1. Remplissez le formulaire de demande d'ouverture de compte en précisant :

- Le nom du fabricant
- L'adresse du fabricant
- Les coordonnées d'une personne contact
- L'adresse mail

2. Un mail avec un login et un mot de passe sera alors envoyé à l'adresse fournie.

3. Sur la page de connexion, saisissez votre nom d'utilisateur (login) et le mot de passe qui ont été envoyés pour accéder aux fonctionnalités de votre profil.

### UTILISATION DE VOTRE COMPTE

Connectez-vous à la base e-SIRECam sur le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) rubrique SIRE & Démarches > Camélidés > e-SIRECam

Vous avez la possibilité de changer le mot de passe dans le menu spécifique.

### RECHERCHE D'UN DETENTEUR

Un écran de recherche personne par nom/prénom/code postal/commune vous permet de vérifier si la personne qui passe une commande de marques auriculaires est bien enregistrée dans la base e-SIRECam comme détenteur habilité à la pose de marques auriculaires.

Les vétérinaires qui ont précisé en amont vouloir poser des marques auriculaires apparaîtront aussi dans le résultat de la recherche.

Si le résultat de la recherche est nul :

- soit la personne recherchée n'est pas enregistrée dans la base eSIRECam
- soit la personne recherchée n'a pas mentionné vouloir commander des marques auriculaires